

Préservons un territoire d'exception...

Une charte
de bonnes pratiques



avec les acteurs
du tourisme



pour la préservation
des gorges de l'Aveyron,
des causses proches
et de la vallée de la Vère



Les acteurs touristiques s'engagent



👉 Une charte de bonnes pratiques avec les acteurs du tourisme pour la préservation des gorges de l'Aveyron, des causses proches et de la vallée de la Vère

Ce document a été élaboré en concertation avec un ensemble de structures publiques et privées intervenant dans le domaine de l'activité touristique, afin de préserver les richesses naturelles de ce territoire, de vous les faire découvrir et de mieux vous accueillir, dans le respect du patrimoine naturel et des usagers du site.

Qu'est-ce qu'une charte de bonnes pratiques ?

Un engagement moral pris par les acteurs locaux volontaires (usagers des gorges de l'Aveyron) pour la mise en œuvre de recommandations et de comportements qui favoriseront la préservation de ce site.

👉 Ses objectifs ?

- Concilier les activités touristiques du site avec la préservation de ses atouts naturels,
- Sensibiliser les visiteurs à la valeur patrimoniale du site et à sa richesse écologique,
- Eviter les dégradations des habitats naturels d'intérêt communautaire et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire,
- Assurer l'intimité et la qualité de vie de la population locale.



👉 Cette charte ainsi que la liste des signataires peut être consultée sur le site Internet du Pays Midi-Quercy



Qu'est-ce que Natura 2000 ?

Un réseau européen d'espaces naturels identifiés pour la qualité, la rareté ou la fragilité des espèces animales ou végétales et de leurs habitats naturels.

Les sites Natura 2000 abritent des habitats naturels et des espèces inscrits dans la Directive européenne Habitats - Faune - Flore du 21 mai 1992 et dans la Directive Oiseaux du 2 avril 1979.



Sa vocation ?

Préserver cette biodiversité pour les générations futures, tout en valorisant les territoires. Il s'agit d'assurer le maintien ou le rétablissement des habitats naturels et d'espèces de la faune et de la flore sauvages d'intérêt communautaire. Dans ce cadre, il est tenu compte des activités humaines présentes sur ces sites.



La richesse écologique



la Cordulie splendide



la Cordulie à corps fin



l'Ecaille chinée



le Lucane cerf-volant



le Grand capricorne



l'Ecrevisse à pattes blanches

Le site Natura 2000 des « Gorges de l'Aveyron, causses proches et vallée de la Vère » est une **Zone Spéciale de Conservation (ZSC)**.

Elle a été retenue par l'Union Européenne pour l'intérêt de son patrimoine naturel.

- 11 habitats naturels et 16 espèces animales d'intérêt communautaire inscrits dans la Directive Habitats - Faune - Flore,
- 6 communes concernées : Bruniquel, Cazals et Saint-Antonin-Noble-Val en Tarn-et-Garonne, Larroque, Penne et Puycelsi dans le Tarn,
- 11 660 hectares traversés par des corridors écologiques particuliers, dont la rivière Aveyron et ses affluents.



le Barbeau méridional



le Petit Rhinolophe

Un territoire de qualité où de nombreuses espèces remarquables profitent d'une mosaïque de milieux naturels, secs sur les plateaux et les falaises, frais à humides en fond de vallon. Il offre ainsi une grande diversité biologique.



le Toxostome



Forêt de Chênes verts



Pelouse pionnière sur dalles rocheuses



Source pétrifiante avec travertins



Lande à buis sur pente rocheuse



Lande à genévriers



Falaise calcaire avec végétation adaptée



Eboulis calcaires thermophiles



Forêt de bas de pente à frênes et tilleuls



Grotte non exploitée par le tourisme

Qu'est-ce qu'un habitat ?

Un habitat est un milieu de vie qui réunit des conditions particulières de sol, de climat et la présence d'espèces animales et végétales. La pérennité de certains habitats est liée à l'agriculture (pâturage des troupeaux de bovins ou d'ovins et / ou fauche).

C'est le cas des **pelouses sèches** semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire (sites d'orchidées remarquables), des **formations à genévriers** sur landes, des **pelouses rupicoles** calcaires et des **prairies maigres** de fauche.



Parmi les principaux enjeux sur le site :

- Maintenir des milieux ouverts par l'élevage extensif,
- Maîtriser la fréquentation du site,
- Sensibiliser la population locale et les visiteurs à la richesse des habitats naturels.



Pelouse sèche sur calcaire



Prairie maigre de fauche

Un site majeur à l'échelle régionale pour la conservation des chauves-souris



le Petit Rhinolophe



le Grand Rhinolophe



le Rhinolophe euryale



le Petit Murin



le Grand Murin

Les chauves-souris sont des petits mammifères volants et insectivores, protégés depuis 1976.

Les gorges de l'Aveyron hébergent 19 espèces.

8 d'entre elles sont inscrites dans l'annexe II de la Directive Habitats.

Les chauves-souris jouent un rôle essentiel dans les écosystèmes. Elles régulent les populations d'insectes dont certains ravageurs de cultures et les moustiques. Elles sont de véritables « insecticides naturels ».



la Barbastelle

Les activités humaines entraînent une diminution de leurs populations, par le dérangement en période d'hibernation (trop souvent fatal) ou de mise bas et d'allaitement (mortalité accrue des jeunes).



le Minoptère de Schreibers



le Murin à oreilles échancrées

Respectons les gorges de l'Aveyron, les causses et la vallée de la Vère...

En préservant le milieu naturel :

- ✓ ne dérangeons pas les chauves-souris, faisons demi-tour si nous en voyons dans les grottes, falaises, cabanes...
- ✓ n'allumons aucun feu, y compris à l'entrée d'une grotte,
- ✓ pratiquons l'escalade sur des voies et des périodes conseillées pour limiter le dérangement des espèces...
- ✓ observons ou photographions la flore et la faune, en les laissant dans leur milieu naturel,
- ✓ ne laissons pas de traces sur notre passage, ramenons nos déchets aux conteneurs et procédons au tri sélectif (canette, plastique, verre, papier...)
- ✓ cheminons sur les sentiers balisés pour éviter l'érosion et le piétinement...



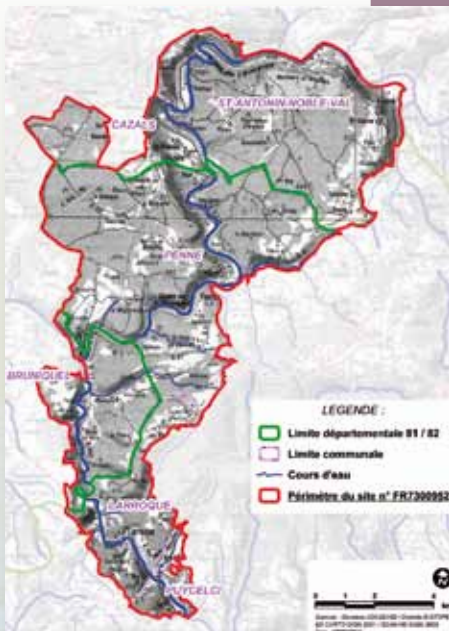
et ses habitants pour un meilleur accueil :

- ✓ refermons les clôtures derrière nous,
- ✓ respectons la propriété : pour pique-niquer ou camper, arrêtons-nous dans des lieux publics ou demandons l'autorisation aux propriétaires privés,
- ✓ respectons les règles de courtoisie entre usagers des milieux naturels,
- ✓ en cas de dommages sur du matériel, prévenons le propriétaire ou la commune,
- ✓ respectons la tranquillité des lieux et évitons toutes nuisances sonores...





Site Natura 2000 « Gorges de l'Aveyron, causses proches et vallée de la Vère »



Plus d'informations :

Pays Midi-Quercy :
www.midi-quercy.fr/

DREAL Midi-Pyrénées :
<http://www.midi-pyrenees.ecologie.gouv.fr/>

MEEDDM :
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/>

Portail Natura 2000 :
<http://www.natura2000.fr/>

**Syndicat Mixte
du Pays Midi-Quercy**
12, rue Marcelin Vigié
BP 82
82 800 Nègrepelisse
Tél. : 05 63 24 60 64

*Edition et conception
graphique :*
Pays Midi-Quercy

Elaboration :
CPIE Midi-Quercy et
Syndicat Mixte du Pays
Midi-Quercy

Crédits illustrations :
© ADASEA 82, ATASEA,
BIOTOPE, CC TVA, CPIE
Midi-Quercy, CREN MP
(L. Barbé, S. Déjean, N.
Goux, R. Minetti,
F. Schwaab), DREAL Midi-
Pyrénées, L. Pessotto,
ONEMA (H. Carmié, JL.
Lambert, G. Olivier, P.
Roche), Quercy Grimpe, OT
de Bruniquel et de Saint
Antonin-Noble-Val, Pays
Midi-Quercy, 3D 2d.

Impression :
Techni Print - Imprimé sur
papier recyclé -
Imprim'Vert
Mai 2010



Document réalisé grâce à
l'appui financier de l'Union
Européenne (FEADER), de
l'Etat, du Conseil Régional
Midi-Pyrénées, du Conseil
Général 82 et du Syndicat
Mixte du Pays Midi-Quercy.



Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER)
l'Europe investit dans les zones rurales

